

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Date de mise en ligne : le 22 décembre 2025

Numéro	Délibérations	Nombre de votants	Résultat des votes	Pour	Contre	Abstention	Non prise part au vote
2025-12-01	Admission en non-valeur pour irrécouvrabilité et créances éteintes	31	Unanimité				
2025-12-02	Taux d'imposition 2026	31	Unanimité				
2025-12-03	Budget primitif 2026	31	Unanimité				
2025-12-04	Tarifs des services municipaux 2026	31	Unanimité				
2025-12-05	Avance de trésorerie remboursable entre la Ville et le CCAS – Approbation de la convention	31	Unanimité				
2025-12-06	Exercice du « Service Public de la petite Enfance » (SPPE) – Transfert au CCAS	31	Unanimité				
2025-12-07	Crédits scolaires 2026 - Fournitures – Activités parascolaires et culturelles – Classes de découverte	31	Unanimité				
2025-12-08	Subventions aux associations motteraines et non motteraines – Ambassadeurs sportifs – Talent Ville - Année 2025	31	Unanimité				
2025-12-09	Financement des travaux et mesures en faveur des économies d'énergie – Mise en place du dispositif d'intracting	31	Unanimité				
2025-12-10	SPLS – Augmentation du capital	31	Unanimité				
2025-12-11	Renouvellement des points d'eau incendie – Année 2024 – Demande de fonds de concours à Grand Chambéry	31	Unanimité				

2025-12-12	Centrale photovoltaïque halle Didier Parpillon – Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL – Programmation 2026	31	Unanimité	31
2025-12-13	Pose d'un piézomètre – Convention de servitude et d'occupation avec Grand Chambéry	31	Unanimité	31
2025-12-14	Modifications statutaires du SDES	31	Unanimité	31
2025-12-15	Soutien financier aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique	31	Unanimité	31
2025-12-16	Soutien financier aux particuliers pour le recours aux énergies renouvelables	31	Unanimité	31
2025-12-17	Territoire engagé Transition Écologique – Adoption du Plan d'actions Climat-Air-Energie 2025-2028 de la Ville	31	Unanimité	31
2025-12-18	Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité et pour remplacer des agents absents – Année 2026	31	Unanimité	31
2025-12-19	Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent d'attaché	31	Unanimité	31
2025-12-20	Recensement 2026 – Recrutement et rémunération de deux agents recenseurs	31	Unanimité	31
2025-12-21	Renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDG73 – Approbation de la convention	31	Unanimité	31
2025-12-22	Convention de fonctionnement du réseau « Le Bouquet des bibliothèques » - Avenant n°1	31	Unanimité	31

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
M. DOGLIONI	à	M. GHAFFAR
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	18
Représentés :	13
Absents :	2

N° 2025-12-00

Objet : DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28 mai 2020, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- arrêté individuel d'alignement établi le 10 novembre 2025 définissant la limite de la voie publique nommée rue Général Dunoyer et les parcelles cadastrées AN n° 61, 311 et 312 ;
- arrêté individuel d'alignement établi le 10 novembre 2025 définissant la limite de la voie publique nommée avenue Saint-Exupéry et les parcelles cadastrées AN n° 61, 311 et 312 ;
- arrêté individuel d'alignement établi le 20 novembre 2025 définissant la limite de la voie publique nommée rue Henry Bordeaux et la parcelle cadastrée AK n° 618 ;
- arrêté individuel d'alignement établi le 21 novembre 2025 définissant la limite de la voie publique nommée rue le Cheminet et la parcelle cadastrée AC n° 29 ;

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

- arrêté individuel d'alignement établi le 21 novembre 2025 définissant la limite de la place publique nommée parking Raoul Villot et la parcelle cadastrée AC n° 29 et 809 ;
- arrêté individuel d'alignement établi le 27 novembre 2025 définissant la limite de la voie publique nommée rue de la Curiaz et la parcelle cadastrée AB n° 596 ;
- contrat de location de six ans signé le 1^{er} décembre 2025 avec Monsieur Nelson DUMAS et Madame Nolane RIVE pour un logement T4 au presbytère du Tremblay ;
- contrat de location de six ans signé le 1^{er} décembre 2025 avec Monsieur Loïc QUILLET pour un logement T4 au complexe Coubertin.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
M. DOGLIONI	à	M. GHAFFAR
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	18
Représentés :	13
Absents :	2

N° 2025-12-01

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR IRRÉCOUVRABILITÉ ET CRÉANCES ÉTEINTES

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

En vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable, et à lui seul, de procéder sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances communales.

- **Les créances éteintes** sont des créances qui restent valides juridiquement mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement avec décision d'effacement de dette ...) qui s'impose à la collectivité créancière. Ces créances sont donc définitivement effacées : ni la ville ni la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.

L'écriture comptable est inscrite au compte 6542 "Créances éteintes".

- **La demande d'admission en non-valeur** relève quant à elle de l'initiative du comptable public, lorsqu'il peut démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable mais ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

En effet, le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

L'écriture comptable est inscrite au compte 6541 "Créances admises en non-valeur".

Dans ce cadre, le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Chambéry a transmis à la commune un état recensant les titres de recettes devant être inscrits en créances éteintes ainsi qu'en admissions en non valeur pour irrécouvrabilité.

Le montant des créances éteintes s'élève à **2 142,00 €** et est détaillé dans la liste 7978830315. Il s'agit de titres émis en 2023 et 2024 à l'encontre de la société Les Trois Éléments.

Le montant des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur s'élève à **1 262,98 €** et est détaillé dans la liste 7592671415.

Ces titres ont été émis sur le budget communal entre 2021 et 2024 et concernent :

- Inscriptions cantine scolaire/garderie : 17 pièces comptables pour 510,08 €,
- Autres titres : 4 pièces comptables pour 752,90 €.

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **admet en non-valeur les créances communales détaillées ci-dessus et dans la liste 7592671415 pour un montant total de 1 262,98 €,**
- * **précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025, à l'article 6541 Créances admises en non-valeur,**
- * **admet en créances éteintes les créances communales détaillées ci-dessus et dans la liste 7978830315 pour un montant total de 2 142,00 €,**
- * **précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025, à l'article 6542 Créances éteintes.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
M. DOGLIONI	à	M. GHAFFAR
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	18
Représentés :	13
Absents :	2

N° 2025-12-02

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2026

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 12 novembre 2025, le projet de loi finances 2026 évoquait une inflation 2025 estimée aux alentours de 1,1 %, et pour 2026 autour de 1,3 %. La revalorisation des bases pour les communes bénéficiaires de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti devrait donc être indexée à cette inflation et suivre une hausse proche de 1,1 %.

En parallèle, le ministère de l'économie a annoncé un travail de mises à jour techniques des bases fiscales en y intégrant par défaut certains éléments de confort qui n'étaient parfois pas pris en compte dans les calculs des bases (eau courante, électricité, salle de bain et système de chauffage). Cette nouvelle intégration automatique dans le calcul des valeurs locatives, si elle était confirmée, pourrait entraîner une augmentation du montant de la taxe foncière pour 7,4 millions de logements.

L'état fiscal 1259 indiquant les bases prévisionnelles à prendre en compte en 2026 n'étant pas à ce jour notifié, le budget prévisionnel 2026 est élaboré sur la base d'un produit fiscal prudent de 7 575 000 €, nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Pour rappel, le taux applicable aux taxes foncières a été diminué de 1 % en 2023, faisant également diminuer avec lui le taux applicable à la taxe d'habitation. Depuis, les taux restent inchangés.

Dans ce cadre, et suivant les dispositions du Débat d'Orientation Budgétaire dans sa séance du 12 novembre 2025, les taux d'imposition applicables en 2026 sont donc ainsi proposés :

	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,53 %	31,53 %	31,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69,00 %	69,00 %	69,00 %
Taxe d'habitation	11,87 %	11,87 %	11,87 %

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * décide de fixer le taux d'imposition pour l'année 2026 de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 31,53 %,**
- * décide de fixer le taux d'imposition pour l'année 2026 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 69,00 %,**
- * décide de fixer le taux d'imposition pour l'année 2026 de la taxe d'habitation à 11,87 %.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-03

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Le budget primitif 2026 du budget principal de la Ville est établi selon le référentiel budgétaire et comptable M57, avec les crédits présentés ci-après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2026	14 611 515 €	14 611 515 €	7 800 631 €	7 800 631 €

Les tableaux détaillant par chapitre ce budget primitif 2026 sont joints en annexe de la présente délibération.

Le budget est voté sans reprise anticipée des résultats 2025, et en équilibre sur chacune des deux sections.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Pour rappel, dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil municipal, le Maire est autorisé à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel (chapitre 012).

La présente délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances réunie le 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

**** approuve le budget primitif 2026 du budget principal de la Ville.***

Tableaux annexés

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMPTES M14	COMPTES M57	LIBELLES	CFU 2024	BP 2025	Budget total 2025	BP 2026
O11		Charges à caractère général	3 353 885,41	3 419 540,00	3 475 540,00	3 664 820,00
60		Achats	1 557 903,86	1 713 757,00	1 713 757,00	1 737 744,00
61		Services extérieurs	1 386 548,61	1 321 278,00	1 377 278,00	1 518 692,00
62		Autres services extérieurs	314 137,11	286 705,00	286 705,00	316 009,00
63		Impôts et taxes	95 295,83	97 800,00	97 800,00	92 375,00
O12		Charges de personnel	5 848 186,16	6 100 000,00	6 100 000,00	6 150 000,00
64111		Personnel titulaire (brut)	2 142 708,24	2 296 000,00	2 296 000,00	2 290 875,00
64131		Personnel non titulaire (brut)	1 027 940,11	1 034 000,00	1 034 000,00	944 640,00
62/64		Autres rémunérations (régime indemn., apprentis,...)	880 745,83	850 000,00	850 000,00	1 069 485,00
63/64		Charges sociales et cotisations diverses	1 796 791,98	1 920 000,00	1 920 000,00	1 845 000,00
65		Autres charges de gestion courante	2 376 493,26	2 140 800,00	2 140 800,00	1 950 980,00
653		Indemnités, cotisations, formations étus	188 383,53	191 800,00	191 800,00	193 000,00
6541 / 42		Créances admises en non-valeur	2 137,64	3 000,00	3 000,00	3 000,00
65548	6561	Subvention au SICAMS	142 039,75	150 000,00	150 000,00	100 000,00
657362		Subvention au CCAS	1 440 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	900 000,00
6574	65748	Subventions aux associations et pers. de droit privé	470 366,45	505 000,00	505 000,00	505 000,00
65...		Autres participations et contributions	133 575,89	191 000,00	191 000,00	249 980,00
66		Charges financières	5 774,20	6 000,00	6 000,00	5 000,00
66111		Intérêts des emprunts et dettes	5 774,20	6 000,00	6 000,00	5 000,00
66		Autres frais financiers			0,00	
67		Charges exceptionnelles	484,42	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68		Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
O14		Atténuation de recettes (FPIC notamment)	96 902,00	105 000,00	105 000,00	365 000,00
TOTAL		DEPENSES REELLES DE FONCT.	11 681 725,45	11 781 340,00	11 837 340,00	12 145 800,00
O23		Virement à la section d'investissement	0,00	1 782 480,00	1 726 480,00	1 815 715,00
O42		Opérations d'ordre entre sections	1 306 812,01	650 000,00	650 000,00	650 000,00
TOTAL			12 988 537,46	14 213 820,00	14 213 820,00	14 611 515,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

COMPTES M14	COMPTES M57	LIBELLES	CFU 2024	BP 2025	Budget total 2025	BP 2026
O13		Atténuation de charges	78 004,53	70 000,00	70 000,00	100 000,00
6419		Remboursement frais personnel	76 399,53	70 000,00	70 000,00	100 000,00
70		Produits des services	1 129 693,97	1 081 090,00	1 081 090,00	1 130 000,00
73		Impôts et taxes	11 480 886,70	11 249 420,00	11 249 420,00	11 574 221,00
7311	73111	Contributions directes (TH, FB, FNB), compensation TH	7 352 315,00	7 400 000,00	7 400 000,00	7 575 000,00
7321	73211	Attribution compensation (Grand Chambery)	3 116 421,00	3 116 420,00	3 116 420,00	3 116 421,00
7381	73123	Droits de mutation	634 913,00	450 000,00	450 000,00	600 000,00
73	731 / 732	Autres impôts et taxes	377 237,70	283 000,00	283 000,00	282 890,00
74		Dotation, Subventions, Participations	1 306 681,52	1 121 310,00	1 121 310,00	1 071 398,00
7411	74111	DGF (dotation forfaitaire)	828 668,00	820 000,00	820 000,00	760 000,00
74		Autres dotations, subventions, participations	478 013,52	301 310,00	301 310,00	311 398,00
75		Autres produits de gestion courante	590 144,16	537 000,00	537 000,00	631 725,00
752		Revenus des immeubles (loyers)	506 923,90	497 000,00	497 000,00	586 725,00
758		Autres produits de gestion courante	83 220,26	40 000,00	40 000,00	45 000,00
76		Produits financiers	111 852,53	120 000,00	120 000,00	70 000,00
77		Produits exceptionnels	746 515,70	5 000,00	5 000,00	5 000,00
775		Produits des cessions d'immobilisations	712 780,00	0,00	0,00	0,00
77			33 735,70			
78		Reprise de provisions semi-budgétaires				0,00
TOTAL		RECETTES REELLES DE FONCT.	15 443 779,11	14 183 820,00	14 183 820,00	14 582 344,00
002		Excédent de fonctionnement reporté				0,00
O42		Opérations d'ordre entre sections	22 342,50	30 000,00	30 000,00	29 171,00
O43		Opérations d'ordre interne section de fonctionnement				0,00
TOTAL			15 466 121,61	14 213 820,00	14 213 820,00	14 611 515,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTES M14	COMPTES M57	LIBELLES	CFU 2024	BP 2025	Budget total 2025	BP 2026
10		Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	5 000,00	15 000,00
16		Remboursement d'emprunts et dettes	101 935,72	91 000,00	91 000,00	72 000,00
1641		dont Emprunts	100 785,72	90 000,00	90 000,00	70 000,00
165		dont Remboursement cautions	1 150,00	1 000,00	1 000,00	2 000,00
20		Immob. incorporelles (études,...)	344 699,91	40 600,00	188 677,40	322 088,00
204		Subventions d'équipement et participations	58 159,73	79 000,00	229 897,28	52 500,00
21		Immobilisations corporelles	2 091 790,52	9 212 720,00	4 079 199,31	5 634 572,00
211		Acquis. foncières (bâti et terrains), plantations, agencements	5 045,00	55 000,00	55 000,00	40 000,00
213		Aménagement et construction de bâtiments	615 936,34	6 419 500,00	860 653,56	2 348 500,00
216		Biens historiques et culturels	7 128,90		0,00	0,00
212/215		Voirie, réseaux et autres aménagements extérieurs	1 191 847,89	2 671 720,00	3 085 692,03	3 050 172,00
218			271 832,39	66 500,00	77 853,72	195 900,00
23		Immobilisations en cours	495 318,00	123 500,00	5 929 409,03	1 175 300,00
26		Participations (capital d'asso ou d'entrep)			0,00	
27		Autres immob. financières (particip. et avances SPLS)	25 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
45		Travaux effectués pour le compte de tiers			0,00	
001		Déficit d'investissement reporté	49 658,38		0,00	
040		Opérations d'ordre entre sections	22 342,50	30 000,00	30 000,00	29 171,00
041		Opérations patrimoniales (op. ordre interne section)	3 336 676,72		100 000,00	
TOTAL			6 525 581,48	10 076 820,00	11 153 183,02	7 800 631,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTES M14	COMPTES M57	LIBELLES	CFU 2024	BP 2025	Budget total 2025	BP 2026
10		Dotations, fonds et réserves	547 048,17	300 000,00	300 000,00	370 000,00
10222		FCTVA	462 255,72	200 000,00	200 000,00	300 000,00
10226		Taxe d'Aménagement	84 792,45	100 000,00	100 000,00	70 000,00
13		Subventions d'investissement	930 800,99	1 653 120,00	2 180 501,00	1 370 500,00
13		<i>Etat et agences d'Etat, et DETR</i>	19 926,45	450 320,00	450 320,00	931 794,00
1323		<i>Département</i>	83 936,00	259 360,00	243 360,00	408 706,00
13		<i>FEDER / FEADER</i>	532 495,11	192 000,00	0,00	0,00
13		<i>SDES, Région, autres financeurs et amendes de police</i>	294 443,43	751 440,00	1 486 821,00	30 000,00
16		Emprunts et dettes assimilées	600,00	4 636 220,00	0,00	2 485 916,00
16		<i>Emprunts</i>		4 636 220,00	0,00	2 485 916,00
165		<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	600,00		0,00	
16878		<i>bail emphytéotique savoisiennne</i>			0,00	
21		Cessions d'immobilisations corporelles			0,00	
23		Immobilisations en cours		50 000,00	50 000,00	
26		Participations			0,00	
27		Autres immobilisations financières	42 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00	1 108 500,00
024		Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
001		Excédent d'investissement reporté			2 663 617,87	
021		Virement de la section de fonctionnement (op. ordre)		1 782 480,00	1 726 480,00	1 815 715,00
040		Opérations d'ordre entre sections	1 306 812,01	650 000,00	650 000,00	650 000,00
19		Déficiences sur réalisations d'immobilisations			0,00	
O41		Opérations patrimoniales (op. ordre interne section)	3 336 676,72		100 000,00	
1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	3 025 261,46		2 477 584,15	
		TOTAL	9 189 199,35	10 076 820,00	11 153 183,02	7 800 631,00

RESULTAT DE CLOTURE

LIBELLES	CFU 2024	BP 2025	Budget total 2025	BP 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 466 121,61	14 213 820,00	14 213 820,00	14 611 515,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 988 537,46	14 213 820,00	14 213 820,00	14 611 515,00
SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 477 584,15	-	-	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 189 199,35	10 076 820,00	11 153 183,02	7 800 631,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 525 581,48	10 076 820,00	11 153 183,02	7 800 631,00
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT	2 663 617,87	-	-	
SOLDE GENERAL	5 141 202,02			

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-04

Objet : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2026

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Les tarifs des services publics municipaux votés en année civile ont été fixés le 17 décembre 2024 pour l'année 2025. Il convient donc de les actualiser pour l'année 2026.

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

* approuve les tarifs annuels des services municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2026, comme détaillé dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Tableau annexé

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Tarifs 2025	Tarifs 2026
-------------	-------------

BIBLIOTHEQUE DES DEUX MONDES

Adhésion annuelle "adulte résident du bouquet des bibliothèques"	15,00	15,00
Adhésion annuelle "adulte résident extérieur au bouquet des bibliothèques"	20,00	20,00
Adhésion annuelle "jeune - de 18 ans"	4,00	4,00
Adhésion annuelle "lycéens-étudiants- + de 18 ans"	4,00	4,00
Adhésion annuelle "demandeur d'emploi et titulaire d'une allocation de base"	4,00	4,00
Adhésion annuelle "personne handicapée"	4,00	4,00
Livres vendus dans le cadre de la braderie (désherbage)		
Documents jeunesse (romans, albums, bandes dessinées, documentaires)	1,00	1,00
Romans et documentaires adultes	2,00	2,00
Beaux livres	4,00	4,00
CD	1,00	1,00
Impression A4 noir et blanc	0,20	0,20
Impression A4 couleur	0,40	0,40
Carte abonnement perdue	2,00	2,00
Remplacement documents et supports perdus ou détériorés		
Cat. 1 : livre de poche	6,00	6,00
Cat. 2 : BD, documentaire et album jeunesse	13,00	13,00
Cat. 3 : BD adultes et ados, roman, essai, documentaire, CD, DVD	20,00	20,00
Cat. 4 : beau livre, documents valeur > 30 €	36,00	36,00
Cat. 5 : revue	4,00	4,00

DROITS DE PLACE DES MARCHES ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Droit de place du marché hebdomadaire, par mètre linéaire (abonnement mensuel)	3,80	3,85
Droit de place du marché hebdomadaire, pour 2 mètres linéaires (abonnement annuel)	65,00	66,00
Redevance pour droit de location du marché hebdomadaire, par mètre linéaire	2,25	2,30
Droit d'occupation du domaine public des commerçants non sédentaires		
Par jour (pizza,...)	16,40	16,65
Par jour (vente au déballage)	147,00	149,00
Spectacles pour enfants (extérieur)	51,00	51,50
Consigne verres "écocup" pour manifestations Ville (par verre)	1,00	1,00
Terrasses des cafés et restaurants (par m ² et par mois d'installation)	2,75	2,80

Tarifs 2025	Tarifs 2026
-------------	-------------

ANIMATION

Caution pour prêt d'un chapiteau 3 x 3	535,00	535,00
Caution pour prêt d'un chapiteau 3 x 4,50	640,00	640,00
Caution pour prêt d'un chapiteau 5 x 8	855,00	855,00
Spectacles pour enfants (Halloween, Noël,...)	4,00	4,00
Manifestations exceptionnelles (spectacles, concerts), tarif normal	5,00	5,00
Manifestations exceptionnelles (spectacles, concerts), tarif réduit	3,00	3,00
Retransmission vidéo Salle Saint-Jean (par entrée, tarif unique)	4,00	4,00

SALLES COMMUNALES

Pour l'ensemble des salles et équipements sportifs :

- Associations motteraines (par an) : 1 gratuité salle les Pervenches + 1 gratuité salle Saint-Jean + 1 gratuité halle Decroux
- Organismes publics et para-publics : gratuité pour réunions institutionnelles + 1 gratuité par an pour manifestation festive
- Associations extérieures organisant un spectacle ou une manifestation à but caritatif : 1 gratuité par an
- Caution pour toute manifestation

525,00	532,00
--------	---------------

Marché couvert (Halle Decroux) - (Pas de repas en soirée pour les privés)

Associations motteraines (avec chauffage), demi-journée ou journée	72,00	73,00
Associations motteraines (sans chauffage), demi-journée ou journée	50,00	50,75
Associations ou exposants extérieurs (avec chauffage), demi-journée ou journée	280,00	284,00
Associations ou exposants extérieurs (sans chauffage), demi-journée ou journée	233,00	236,00
Associations ou exposants extérieurs (avec chauffage), 2 jours ou week-end	342,00	347,00
Associations ou exposants extérieurs (sans chauffage), 2 jours ou week-end	269,00	273,00
Particuliers motterains (avec chauffage), demi-journée ou journée	99,00	100,00
Particuliers motterains (sans chauffage), demi-journée ou journée	74,00	75,00
Particuliers extérieurs (avec chauffage), demi-journée ou journée	137,00	139,00
Particuliers extérieurs (sans chauffage), demi-journée ou journée	98,00	99,00
Caution pour prêt de la sonorisation	337,00	342,00

Salle Bellevarde - (Pas de repas en soirée pour les particuliers)

Associations motteraines (AG ou réunions)	Gratuit	Gratuit
Samedi journée jusqu'à 22h30 (particuliers motterains)	119,00	120,00
Dimanche journée jusqu'à 20h (particuliers motterains)	99,00	100,00
Demi-journée ou journée (entreprises motteraines)	75,00	76,00
Demi-journée ou journée (associations ou entreprises extérieures)	104,00	105,00

Salle les Gentianes

Associations motteraines (AG ou réunions)	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures, entreprises motteraines pour réunions, syndics,,, (1/2 journée)	70,00	71,00
Assoc. et organismes extérieurs, assoc. et entreprises motteraines : stages et formations (journée)	100,00	101,00

Salle Raoul Villot - (Jusqu'à 22h30)

Associations motteraines (AG ou réunions)	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures, entreprises,... (demi-journée ou journée)	83,00	84,00

Tarifs 2025	Tarifs 2026
-------------	-------------

Salle Saint-Jean

Associations motteraines, entreprises motteraines, autres organismes motterains, syndics de copropriété	143,00	145,00
Associations motteraines (par répétition)	82,00	83,00
Associations motteraines (par répétition, à partir de 4)	60,00	61,00
Associations, entreprises, autres organismes extérieurs	253,00	257,00
Associations non motteraines (par répétition)	130,00	132,00
Associations culturelles proposant un spectacle en partenariat conventionné avec la Ville	Gratuit	Gratuit
Refacturation du coût du (des) régisseur(s) son et/ou lumière agréés par la Ville + SSIAP	Coût réel	Coût réel

Ensemble "Les Pervenches"

Week-end ou 2 journées - 2 salles (motterains)	602,00	611,00
Week-end ou 2 journées - 2 salles (extérieurs)	785,00	796,00
Week-end ou 2 journées - Salle JP Condemine (<i>grande salle</i>) (motterains)	469,00	476,00
Week-end ou 2 journées - Salle JP Condemine (extérieurs)	617,00	626,00
Week-end ou 2 journées - Petite salle (motterains)	356,00	361,00
Week-end ou 2 journées - Petite salle (extérieurs)	464,00	471,00
Soirée - 2 salles (motterains)	462,00	469,00
Soirée - 2 salles (extérieurs)	602,00	611,00
Soirée - Salle JP Condemine (motterains)	354,00	359,00
Soirée - Salle JP Condemine (extérieurs)	463,00	470,00
Soirée - Petite salle (motterains)	221,00	224,00
Soirée - Petite salle (extérieurs)	290,00	294,00
Journée - 2 salles (motterains)	226,00	229,00
Journée - 2 salles (extérieurs)	297,00	301,00
Journée - Salle JP Condemine (motterains)	115,00	116,00
Journée - Salle JP Condemine (extérieurs)	193,00	196,00
Journée - Petite salle (motterains)	74,00	75,00
Journée - Petite salle (extérieurs)	117,00	118,00
Demi-journée - 2 salles (motterains)	112,00	113,00
Demi-journée - 2 salles (extérieurs)	156,00	158,00
Demi-journée - Salle JP Condemine (motterains)	85,00	86,00
Demi-journée - Salle JP Condemine (extérieurs)	116,00	117,00
Demi-journée - Petite salle (motterains)	61,00	62,00
Demi-journée - Petite salle (extérieurs)	85,00	86,00
Location vaisselle pour association motteraine bénéficiant d'une gratuité	51,00	52,00
Location vaisselle (motterains)	126,00	127,00
Location vaisselle (extérieurs)	171,00	173,00
Caution pour location de vaisselle	127,00	129,00

(*) Les tarifs motterains sont applicables à tous les agents de la Ville et du Ccas

Tarifs 2025	Tarifs 2026
-------------	-------------

Salle d'exposition de la Conciergerie

Par week-end (motterains)	89,00	90,00
Par week-end (extérieurs)	128,00	130,00
Par semaine (motterains)	276,00	280,00
Par semaine (extérieurs)	380,00	385,00
Par quinzaine (motterains)	460,00	467,00
Par quinzaine (extérieurs)	640,00	650,00
Par mois (motterains)	644,00	653,00
Par mois (extérieurs)	880,00	893,00

Gymnase Pierre de Coubertin (salle de réunion)

Associations motteraines (AG ou réunions)	Gratuit	Gratuit
Assoc. extérieures, syndics copro (réunion, stages ou formations), journée ou 1/2 journée	113,00	114,00

Gymnases Leya, Coubertin, Halle des Sports et Epine

Associations motteraines (planning d'utilisation annuel)	Gratuit	Gratuit
Associations motteraines : stage payant pour les participants	153,00	155,00
Districts, comités, fédérations dont un club motterain est représenté (1er jour)	Gratuit	Gratuit
Districts, comités, fédérations dont un club motterain est représenté : forfait à partir du 2ème jour	102,00	103,00

Terrains de sport

Associations motteraines (planning d'utilisation annuel)	Gratuit	Gratuit
Associations non motteraines (demi-journée ou journée)	110,00	111,00
Terrain synthétique, particuliers ou assoc. non motteraines, utilisation exceptionnelle, tarif par heure (avec éclairage)	33,00	33,50
Terrain synthétique, particuliers ou assoc. non motteraines, utilisation exceptionnelle, tarif par heure (sans éclairage)	28,00	28,50

Halle des Sports Didier Parpillon

Organisateurs extérieurs (la soirée)	5 082,00	5 158,00
<i>(+ forfait de 1€ par billet vendu en cas d'organisation d'un concert payant)</i>		

Maison des Associations (salles de réunions)

Associations motteraines (toutes salles)	Gratuit	Gratuit
Réunions associations extérieures, syndics copropriété, sociétés (petite salle : 02, 101, 102, 202)	69,00	70,00
Réunions associations extérieures, syndics copropriété, sociétés (grande salle : 203)	112,00	113,00
Stages et formations, journée ou 1/2 journée (petite salle : 02, 101, 102, 202)	93,00	94,00
Stages et formations, journée ou 1/2 journée (grande salle : 203 ou 101 + 102)	112,00	113,00
Caution pour prêt de vidéoprojecteur ou autre matériel	337,00	342,00

Maison des Associations (tarifs des photocopies)

Photocopie A4 noir et blanc	0,020	0,020
Photocopie A3 noir et blanc	0,035	0,035
Photocopie A4 couleur	0,150	0,150
Photocopie A3 couleur	0,250	0,250

Tarifs 2025	Tarifs 2026
-------------	-------------

PHOTOCOPIES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Photocopie A4 noir et blanc	0,15	0,15
Photocopie A4 couleur	0,35	0,35

CAPTURE D'ANIMAUX (redevance forfaitaire hors frais de fourrière)

Première capture	91,00	92,00
Récidives	124,00	125,00

AFFOUAGES

La coupe (annuelle)	49,00	50,00
---------------------	-------	-------

DROITS DE PLACE DES TAXIS

Taxe annuelle	215,00	218,00
---------------	--------	--------

LIVRES

Livre jumelage Mundelsheim - La Motte-Servolex "609 km et 40 ans d'amitié"	10,00	10,00
Livre historique "La Motte 1000 ans d'histoire"	41,00	40,00

TAXES FUNERAIRES

Emplacement pour tombes pleine terre - durée 15 ans, 1ère demande ou renouvellement	242,00	242,00
Emplacement pour tombes pleine terre - durée 30 ans, 1ère demande ou renouvellement	485,00	485,00
Caveaux 3 places (infrastructure)	2 680,00	2 680,00
Emplacement pour caveaux 2,5m ² - Durée 30 ans	602,00	602,00
Emplacement pour caveaux 2,5m ² - Durée 50 ans	1 004,00	1 004,00
Caveaux 4 places (infrastructure)	3 708,00	3 708,00
Emplacement pour caveaux 5m ² - Durée 30 ans	1 267,00	1 267,00
Emplacement pour caveaux 5m ² - Durée 50 ans	2 111,00	2 111,00
Case de columbarium / Cavurne - Durée 15 ans - 1ère demande ou renouvellement (4 urnes)	432,00	432,00
Case de columbarium / Cavurne - Durée 30 ans - 1ère demande ou renouvellement (4 urnes)	864,00	864,00
Case de columbarium - Durée 15 ans - 1ère demande ou renouvellement (2 urnes)	211,00	211,00
Case de columbarium - Durée 30 ans - 1ère demande ou renouvellement (2 urnes)	422,00	422,00
Plaque gravée (dorée)	175,00	175,00
Plaque gravée (noire)	165,00	165,00

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-05

Objet : AVANCE DE TRÉSORERIE REMBOURSABLE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS - APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Le Centre Communal d'Action Sociale fait régulièrement face à des besoins de trésorerie.

Le CCAS de La Motte-Servolex a ainsi régulièrement signé un contrat d'un an auprès d'organismes bancaires afin de bénéficier de la mise à disposition d'une ligne de trésorerie.

Afin de s'affranchir des frais de dossier et d'intérêts lors des tirages sur la ligne de trésorerie, il est proposé d'approuver, comme l'année dernière, la convention annexée à la présente délibération, accordant au CCAS la souscription auprès de la Commune d'une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée d'un montant de 500 000 €.

Cette somme ne pourra être débloquée qu'une fois pendant l'année 2026, et devra être totalement remboursée à la Collectivité au plus tard le 31 décembre 2026.

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 8 décembre 2025.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** approuve la convention autorisant le CCAS à bénéficier d'une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée d'un montant de 500 000 € pour l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Convention annexée

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD



Ville de la Motte-Servolex
36, avenue Costa de Beauregard 73290- La Motte-Servolex
Tél : 04.79.65.17.70
Courriel : accueil@mairie-lamotteservolex.fr



Centre Communal d'Action Sociale
141, chemin du Picolet 73290- La Motte-Servolex
Tél. : 04.79.65.17.73
Courriel : ccas@mairie-lamotteservolex.fr

CONVENTION RELATIVE À LA SOUSCRIPTION D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE REMBOURSABLE ENTRE LA VILLE DE LA MOTTE-SERVOLEX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA MOTTE-SERVOLEX

La présente convention est conclue

Entre

D'une part, la Ville de La Motte-Servolex, représentée par Monsieur le Maire, Luc BERTHOUD, autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2025,

Ci-après dénommée « La Ville de La Motte-Servolex »

Et

D'autre part, le Centre Communal d'Action Sociale de la Motte-Servolex, représenté par le Président, Luc BERTHOUD,

Ci-après dénommé « Le CCAS »

EXPOSÉ :

Le CCAS de La Motte-Servolex est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, des actions d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune de La Motte-Servolex, dont il dépend par la subvention qu'elle lui alloue, mais garde son autonomie de gestion.

Le CCAS est une institution locale d'action sociale et, à ce titre, met en place une série d'actions générales de prévention, d'aide et de développement social dans la commune, tout en collaborant avec des acteurs publics, privés et des partenariats associatifs.

Pour cela, il développe des activités et missions dans le cadre légal et facultatif, visant à aider, accompagner et soutenir les populations telles que les personnes âgées et les familles en difficulté.

L'ensemble de ces actions est budgétisé. Toutefois, les mécanismes comptables et la dépendance de l'établissement vis-à-vis des différents organismes financeurs génèrent ponctuellement des difficultés de trésorerie.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de réalisation d'une avance de trésorerie remboursable entre la Ville et le CCAS.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVANCE DE TRÉSORERIE :

La Ville de La Motte-Servolex accorde une avance de trésorerie au CCAS de La Motte-Servolex remboursable et non rémunérée de 500 000 € (cinq cent mille euros).

ARTICLE 3 – DEMANDE DE VERSEMENT :

Le CCAS adresse une demande de versement à la Ville par le biais de l'émission d'un titre comptable à l'encontre de la commune qui s'engage à émettre un ordre de paiement auprès du Service de Gestion Comptable de Chambéry dans un délai de 5 jours ouvrés. La demande ne pourra être faite qu'une seule fois par an.

ARTICLE 4 – REMBOURSEMENT DE L'AVANCE :

Si le CCAS sollicite l'utilisation de l'avance accordée par la Ville, l'échéance de remboursement est fixée au 31 décembre 2026. Si la situation financière du CCAS le permet, l'organisme pourra, à son initiative, effectuer des remboursements partiel ou total avant cette échéance.

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION :

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et arrivera à expiration au 31 décembre 2026.

ARTICLE 6 – DOMICILIATION DES PARTIES :

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile respectivement :

- Pour la Ville : Mairie de La Motte-Servolex, 36 avenue Costa de Beauregard - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
- Pour le CCAS : Centre Communal d'Action Sociale, 141 chemin du Picolet - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Fait à La Motte-Servolex, en deux exemplaires originaux, le 16/12/2025.

Pour la Ville de La Motte-Servolex,	Monsieur le Maire, Luc BERTHOUD Par délégation, le 1 ^{er} Adjoint au Maire, Pascal MITHIEUX
Pour le CCAS de La Motte-Servolex	Monsieur le Président, Luc BERTHOUD,

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-06

Objet : EXERCICE DU « SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE » (SPPE) - TRANSFERT AU CCAS

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La loi du 18 décembre 2023 introduit, pour l'échelon communal, la notion d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Historiquement, le Centre Communal d'Action Sociale remplit les missions liées à la Petite Enfance sur le territoire de La Motte-Servolex. Afin d'assurer la mise en conformité avec les nouvelles dispositions légales, le Conseil municipal est invité à approuver que la Ville de La Motte-Servolex confie au CCAS :

- l'exercice du Service Public de la Petite Enfance,
- l'exercice des compétences d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Conformément à l'article 17 de la loi du 18 décembre 2023 précité, l'exercice de cette autorité implique les missions suivantes :

- recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L214-1, ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1^o et 2^o du I de l'article L214-1-1 disponibles sur leur territoire,

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

- informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, ainsi que les futurs parents,
- planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
- soutenir la qualité des modes d'accueil.

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve que la Ville de La Motte-Servolex, à sa demande et pour son compte, confie au Centre Communal d'Action Sociale de La Motte-Servolex l'exercice du Service Public de la Petite Enfance et les compétences d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHEZ.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHEZ
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-07

**Objet : CRÉDITS SCOLAIRES 2026 – FOURNITURES – ACTIVITÉS PARASCOLAIRES
ET CULTURELLES – CLASSES DE DÉCOUVERTE**

Rapport de Céline GENDRON, Adjointe

La Commission Vie Scolaire a examiné favorablement le 24 novembre 2025 les propositions qui suivent, concernant les différents crédits scolaires en faveur des écoles publiques pour l'année 2026.

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé d'augmenter de 1,5 % les crédits alloués aux fournitures scolaires pour les élèves, aux activités parascolaires, aux activités culturelles et aux frais de direction.

830 élèves étaient inscrits dans les écoles publiques à la rentrée de septembre 2025 (280 en maternelle et 550 en élémentaire).

L'ensemble de ces crédits représentera en 2026 un montant d'environ 77 500 €.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

FOURNITURES SCOLAIRES :

Fournitures scolaires pour les élèves (crédit alloué par élève) :

	2025	2026
Classe existante	37,72 €	38,29 €
Classe spécialisée	58,52 €	59,40 €
Création de classe	49,24 €	49,97 €
Renouvellement des livres (classes élémentaires uniquement)	5,09 €	5,16 €

Un crédit spécifique de 200 € s'ajoute aux crédits fournitures alloués à l'école du Tremblay afin de couvrir les besoins multiples de cette classe unique à trois niveaux de cours.

Frais de direction :

- Crédit spécifique aux Chefs d'Établissement pour leurs frais administratifs liés à l'exercice de la mission de direction **105 €**
(105 € en 2025)
- Forfait de direction (par élève) **0,73 €**
(0,72 € en 2025)

Psychologue scolaire :

1 556 €
(1 556 € en 2025)

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES (crédit alloué par élève) :

	2025	2026
Écoles élémentaires	26,39 €	26,79 €
Écoles maternelles	15,58 €	15,81 €
Plancher pour écoles maternelles	310 €	320 €

ACTIVITÉS CULTURELLES (crédit alloué par école, sans condition de prestataire) :

	2025	2026
Par école (sauf Tremblay)	1 457 €	1 479 €
École du Tremblay	728 €	739 €

Par ailleurs, chaque classe des écoles de la commune peut bénéficier gratuitement au cours de la saison culturelle, d'un spectacle jeune public proposé par le service culturel de la Ville, dans la limite des places disponibles.

L'enveloppe afférente représente un montant d'environ 7 000 € pour l'ensemble des élèves des écoles motteraines.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

CLASSES DE DÉCOUVERTE :

Cette aide, par enfant et par jour, est modulée suivant le quotient familial CAF, et est accordée aux enfants motterains pour un séjour supérieur ou égal à 5 jours, pour les écoles publiques :

Quotient familial	< 434	434 à 599	600 à 739	740 à 899	900 à 1 099	1 100 à 1 289	1 290 à 1 599	> 1 599
2025	13,27€	12,07€	10,87€	8,45€	6,03€	3,63€	2,84€	2,10€
2026	13,27€	12,07€	10,87€	8,45€	6,03€	3,63€	2,84€	2,10€

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

* fixe, tels que présentés ci-dessus, les crédits de l'année civile 2026 en faveur des écoles publiques pour les fournitures scolaires, les activités parascolaires et culturelles, et les aides pour les classes de découverte.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 19
Représentés : 12
Absents : 2

N° 2025-12-08

**Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MOTTERAINES ET NON MOTTERAINES
– AMBASSADEURS SPORTIFS – TALENT VILLE - ANNÉE 2025**

Rapport de Pascal MITHIEUX, Adjoint

Dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations motteraines et non motteraines, et conformément à la réunion de la Commission Vie associative et sportive en date du 3 novembre 2025, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accorder les subventions aux associations pour l'année 2025 comme indiqué ci-dessous.

Pour mémoire, le montant global inscrit pour les subventions au budget 2025 s'élève à la somme de 505 000 €.

ASSOCIATIONS NON MOTTERAINES	Subventions 2024	Acomptes déjà versés	Subventions 2025
ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes)	150 €		150 €
Amis de la Gendarmerie	150 €		150 €
Alzheimer Savoie	300 €		300 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Chambéry)	600 €		600 €
Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite	150 €		150 €
Cadets de la Gendarmerie	150 €		150 €
Cantine Savoyarde	450 €		450 €
Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie (Le Tetras Libre)	500 €		500 €
Club Nautique Aviron	4 220 €		4 220 €
Comité Handisport de Savoie	450 €		450 €
Comité d'entente de la Résistance et de la déportation	150 €		150 €
Conciliateurs de justice de Savoie	150 €		150 €
Croix Rouge Française	150 €		150 €
Dix communes solidaires	2 000 €		2 000 €
Fédération des Œuvres Laïques	770 €		770 €
Fondation du Bocage	600 €		600 €
France Nature Environnement Savoie	150 €		150 €
Habitat et humanisme	150 €		150 €
La prévention routière	150 €		150 €
L'école à l'hôpital	300 €		300 €
L'elef (la monnaie autrement)	750 €		750 €
Le Granier	150 €		150 €
Les quatre A	150 €		150 €
Ligue contre le cancer	600 €		600 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre)	150 €		150 €
Pupilles de l'Enseignement Public	150 €		150 €
Radio Grand Lac	2 000 €		2 000 €
Savoie de femmes	300 €		300 €
Secours Catholique	150 €		150 €
Service de remplacement agricole	150 €		150 €
SOS Familles 73 (subvention exceptionnelle)			300 €
TOTAL	16 240 €		16 540 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

<u>ASSOCIATIONS MOTTERAINES</u>	Subventions 2024	Déjà versés en 2025	Subventions CM 16/12/2025
La Motte-Servolex Cyclisme => avance sur subvention 2026	20 736 €	21 011 €	6 000 €
Savoie Handball Club => avance sur subvention 2026	54 091 €	56 768 €	20 000 €
Chambéry La Motte Cognin Basket Savoie => avance sur subvention 2026	40 000 €	48 500 €	15 000 €
CLEM => solde subvention 2025	99 595 €	42 000 €	65 295 €
Association Sportive du Collège de Boigne	2 000 €		2 000 €
TOTAL			108 295 €

<u>AMBASSADEURS SPORTIFS</u>	Subventions 2024	Subventions 2025
Nicolas STERPIONE	500 €	500 €
Maé BAMBERG SALADIE		500 €
TOTAL		1 000 €

<u>TALENT VILLE</u>	Subventions 2024	Subventions 2025
Anaëlle FERROUX		500 €
TOTAL		500 €

Montant global des subventions attribuées le 16/12/2025 **126 335 €**
Total versé sur le budget 2025 **426 069 €**

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** décide d'allouer les subventions indiquées ci-dessus.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025

Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-09

Objet : FINANCEMENT DES TRAVAUX ET MESURES EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'INTRACTING

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

L'Intracting est une démarche consistant à investir dans des actions de performance énergétique, puis à dédier les économies permises par ces travaux à de futurs investissements en performance énergétique et environnementale

Le contexte économique national et les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités étant susceptibles de freiner la mise en œuvre de certaines mesures, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une démarche d'Intracting, inspirée de l'exemple de la Ville de Stuttgart, initiatrice de cette innovation, et promue en France par la Caisse de Dépôt, en collaboration avec l'association Energy-Cities.

Il s'agit d'un processus vertueux d'amélioration continue des performances énergétiques, en récupérant les économies de fonctionnement réalisées dans le but d'autofinancer de nouvelles mesures d'économies d'énergie. Ce dispositif se présentera sous la forme d'un fonds analytique piloté par la direction des finances.

Ce fonds sera ensuite réalimenté par les économies réalisées et réaffecté à de nouvelles mesures, qui généreront à leur tour des économies d'énergie. Le volume de ce fonds s'accroît ainsi au fil des années, générant des ressources nouvelles grâce à l'effet démultipliateur des actions de réduction de la consommation qu'il permettra de mettre en œuvre.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Pour être retenus, les projets présentés par les services devront répondre aux critères suivants :

- * les économies d'énergie induites devront être certaines et mesurables,
- * l'action devra être rapide à mettre en œuvre,
- * le temps de retour sur investissement devra également être rapide, afin de réalimenter le fonds Intracting, pour un effet démultiplieur élevé.

Ce dispositif d'Intracting garantit la mobilisation de ressources communales pour la transition énergétique de la Commune à moindre coût, puisque la démarche ne génère aucun frais d'intervention externe. Comme ce fonds fonctionne hors du système bancaire, la Ville conserve une totale autonomie financière et décisionnelle.

La gestion du dispositif impliquera différents services, avec une organisation à mettre en œuvre pour son pilotage et à la mesure de sa performance.

Pour lancer ce dispositif, il est proposé d'affecter d'ores et déjà une partie de ce fonds aux mesures qui figurent dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Objet	MWh annuel économisé	Investissement	Économies annuelles	TRI
Éclairage Gymnase l'Epine	10,5 MWh	18 244,00 €	1 900,00 €	5
Éclairage Bibliothèque	5,5 MWh	28 364,00 €	1 000,00 €	15
Clé de répartition dynamique	/	300,00 €	2 000,00 €	0
Modif planning de chauffe Villa Marie-Jo	20 MWh	0,00 €	2 000,00 €	0
TOTAL	36 MWh	46 908,00 €	6 900,00 €	

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable et à la Commission des Finances du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * décide de dédier une ligne analytique appelée « fonds Intracting pour des mesures d'économies d'énergie » ouverte au budget 2026 pour un montant de 100 000 €,
- * décide d'affecter 46 908 € de ce fonds aux mesures prévues en 2026 et de les inscrire au budget 2026,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2022-11-10

Objet : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE – AUGMENTATION DU CAPITAL
Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Les sociétés publiques locales (SPL) sont des sociétés anonymes dotées d'une comptabilité privée dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles sont régies par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010.

Pour les missions entrant dans l'objet social, les collectivités actionnaires peuvent contracter avec la SPL sans publicité ni mise en concurrence préalable dans la mesure où :

- la SPL réalise l'essentiel de son activité pour le compte des collectivités actionnaires, et exclusivement sur leur territoire,
- les collectivités actionnaires exercent sur elle un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur leurs propres services.

C'est dans ce cadre juridique qu'a été créée en 2012 la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) qui dispose d'un capital social de 450 000 €, actuellement répartis de la façon suivante :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	181 120 €	40,25 %
CHAMBERY-GRAND LAC ÉCONOMIE	43 880 €	9,75 %
COMMUNE DU BOURGET DU LAC	56 250 €	12,50 %
COMMUNE DE LA MOTTE-SERVOLEX	56 250 €	12,50 %
C.A. GRAND LAC	33 750 €	7,50 %
C.A. GRAND CHAMBERY	33 750 €	7,50 %
C.C. CŒUR DE SAVOIE	33 750 €	7,50 %
COMMUNE DE MONTMÉLIAN	11 250 €	2,50 %
TOTAL CAPITAL.....	450 000 €	100,00 %

Les Conseils Municipaux de la Commune d'Albertville et de la Commune de La Ravoire, ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Arlysère ont confirmé par délibérations en date des 29 septembre 2025, 10 novembre et 6 novembre 2025, leur intention d'entrer au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS).

Cette entrée au capital représente :

- Pour la Commune de La Ravoire : 1 125 actions nouvelles à 10 € chacune, soit 11 250 € ;
- Pour la Commune d'Albertville : 1 125 actions nouvelles à 10 € chacune, soit 11 250 € ;
- Pour la Communauté d'Agglomération d'Arlysère : 3 375 actions nouvelles à 10 € chacune, soit 33 750 €.

Au terme de cette opération, le capital de la SPLS serait donc réparti comme suit :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE	181 120 €	35,76 %
CHAMBERY-GRAND LAC ÉCONOMIE	43 880 €	8,66 %
COMMUNE DU BOURGET DU LAC	56 250 €	11,11 %
COMMUNE DE LA MOTTE-SERVOLEX	56 250 €	11,11 %
C.A. GRAND LAC	33 750 €	6,66 %
C.A. GRAND CHAMBERY	33 750 €	6,66 %
C.C. CŒUR DE SAVOIE	33 750 €	6,66 %
COMMUNE DE MONTMÉLIAN	11 250 €	2,22 %

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE LA RAVOIRE	11 250 €	2,22 %
COMMUNE D'ALBERTVILLE	11 250 €	2,22 %
C.A. ARLYSÈRE	33 750 €	6,66 %
TOTAL CAPITAL.....	506 520 €	100,00%

L'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en préalable à la décision de l'assemblée générale extraordinaire, l'accord des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires pour toute modification statutaire portant sur la composition du capital ou les structures des organes dirigeants.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve l'entrée de la Communauté d'Agglomération d'Arlysère, de la Commune d'Albertville et de la Commune de La Ravoire au capital de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) dans les conditions décrites ci-dessus,
- * renonce par conséquent à exercer le droit préférentiel de souscription des actions nouvelles émises,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX...
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET ..
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-11

**Objet : RENOUVELLEMENT DES POINTS D'EAU INCENDIE – ANNÉE 2024 –
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À GRAND CHAMBERY**

Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Grand Chambéry a restitué aux communes la compétence en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et l'exercice du pouvoir de police spéciale.

Dans ce cadre, une convention annuelle définit l'ensemble des prestations effectuées, les conditions ainsi que les modalités financières de leur réalisation pour les exercices budgétaires, notamment les prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI (partie fonctionnement) et les interventions pour les travaux d'investissement.

Dans son article 4, la convention précitée mentionne que Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendie existants par un fonds de concours à hauteur de 50 % des dépenses H.T. réalisées par la commune.

Les travaux de renouvellement mandatés en 2024 concernent un poteau, selon le tableau ci-après, pour un coût de 2 860 € H.T .

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

La commune sollicite donc une prise en charge à hauteur de 50 %, soit un montant total de 1 430 € H.T.

N° poteau	Localisation par rue	Facture Ville (€ H.T.)	Part Agglo (50 % du H.T.)
PI 192	Chemin de la Côte Chevrier	2 860	1 430
	TOTAL=	2 860 €	1 430 €

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

**** approuve la demande de fonds de concours à Grand Chambéry pour le renouvellement des points d'eau incendie (PEI) pour l'exercice 2024, pour un montant total de 1 430 € H.T .***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-12

Objet : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE HALLE DIDIER PARPILLON - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL - PROGRAMMATION 2026

Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint

La couverture de la salle principale de la halle Didier Parpillon a été entièrement reprise et réalisée pour recevoir une centrale photovoltaïque en panneaux souples collés. Les travaux doivent se dérouler dans un délai de 18 mois maximum après la pose de la membrane.

Les espaces disponibles en toiture permettent la mise en œuvre d'une centrale photovoltaïque de puissance comprise entre 120 et 140 kwc, destinée à alimenter la boucle d'autoconsommation collective de la Commune.

Le coût de cette centrale photovoltaïque est estimé à 190 000 € H.T.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, catégorie prioritaire au titre de 2026. Ces dispositifs contribuent à soutenir l'investissement des collectivités territoriales pour les catégories d'opérations concourant à la transition énergétique.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

La Ville de La Motte-Servolex est éligible à ces dotations et dans ce cadre, il est proposé de renouveler la demande de subvention sur chacun des dispositifs, au taux maximum, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 190 000 € H.T.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la halle Didier Parpillon pour un montant de travaux estimé à 190 000 € H.T.,
- * sollicite l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETERR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026 au taux maximum,
- * sollicite une dérogation afin de débuter les travaux avant l'octroi de la subvention,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-13

**Objet : POSE D'UN PIÉZOMÈTRE – CONVENTION DE SERVITUDE ET
D'OCCUPATION AVEC GRAND CHAMBERY**

Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint

Un piézomètre est un appareil de mesure de la hauteur piézométrique, c'est-à-dire le niveau de la nappe phréatique. Il s'agit d'un ouvrage permanent, consistant en un forage profond mais de faible diamètre, dans lequel un tube est installé.

Dans le cadre de ses compétences, Grand Chambéry déploie 27 piézomètres sur le territoire communautaire, de manière à suivre l'évolution de la nappe souterraine.

Sur le territoire de La Motte-Servolex, un piézomètre sera installé à l'entrée du stade Raoul Villot, sur une parcelle privée communale cadastrée n° AC 1112.

Une convention de servitude sur terrain privé, à titre gratuit, fixe les obligations de chaque partie et nécessite d'être instaurée, aux frais exclusifs de Grand Chambéry.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 8 décembre 2025.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet de convention de servitude et d'occupation avec Grand Chambéry pour la pose d'un piézomètre sur la parcelle communale AC n° 1112 , et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet et à donner procuration éventuelle à un notaire pour l'acte authentique .**

Convention annexée

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-14

Objet : MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Par courrier réceptionné le 18 novembre 2025, le Président du SDES indique que les statuts du SDES doivent être modifiés pour renforcer l'action du syndicat et affirmer son positionnement au plus près des collectivités locales.

Lors de la séance du 5 novembre dernier, les membres du comité syndical du SDES se sont prononcés en faveur de cette modification statutaire qui vise notamment à :

- * faire évoluer la forme juridique du syndicat afin de permettre l'adhésion des établissements publics de coopération communale au SDES,
- * élargir le champ des compétences du syndicat en intégrant des domaines tels que la gestion des réseaux de chaleur et l'éclairage public,
- * intégrer un panel d'outils de collaboration avec les collectivités membres et non membres, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de l'expertise du SDES,
- * clarifier les modalités de désignation des membres du syndicat dans un souci de transparence et d'efficacité institutionnelle.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Ces évolutions traduisent l'ambition du SDES de demeurer un acteur central et innovant au service des collectivités savoyardes, en accompagnant la transformation énergétique du territoire dans une logique de solidarité, de mutualisation et de performance.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

**** approuve les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025, laquelle est jointe en annexe de la présente.***

**Statuts du SDES et délibération du comité syndical
du 5 novembre 2025 annexés**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-15

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Rapport d'Hélène JACQUEMIN, Adjointe

L'enveloppe budgétaire 2025 relative aux subventions pour le soutien financier pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pliants s'élève à 13 000 €.

Concernant l'acquisition de vélos à assistance électrique, l'aide financière s'élève à 20 % du montant H.T. du véhicule, plafonnée à 150 €, attribuée aux véhicules neufs ou d'occasion disposant du marquage CE (plafond porté à 300 € pour les 2 roues électriques et les vélos à assistance électrique de type cargo).

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Les dossiers proposés ont été vérifiés et validés :

TYPE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT H.T.	MONTANT SUBVENTION
Vélo électrique	CAUCAL	Claire	Rue de la Tessonnière	1 499,17 €	150,00 €
	RAMBAUD	Thomas	Rue des Moissonneurs	1 383,00 €	150,00 €
	MARECHAL	Clarisse	Chemin de la Côte du Noiray	1 249,17 €	150,00 €
	MILLON	Christine	Route de Villard Péron	375,00 €	75,00 €
	VUILLERMET	Sébastien	Chemin de la Côte du Noiray	749,99 €	150,00 €
				TOTAL :	675,00 €
				Déjà versé	8 038,17 €
				TOTAL	8 713,17 €
				Solde disponible	4 286,83 €

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, et leur accorde les montants proposés.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHE.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHE
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-16

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Rapport d'Hélène JACQUEMIN, Adjointe

L'enveloppe budgétaire 2025 relative au soutien financier pour l'isolation des bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, aux récupérateurs d'eau de pluie et l'acquisition de broyeurs de végétaux s'élève à 13 000 €.

Concernant les centrales photovoltaïques, la subvention forfaitaire de 500 € concerne les installations de particuliers ou de copropriétés d'au minimum 3 kW crête et justifiant des certificats normatifs en vigueur. Les installation doivent être mises en œuvre par des artisans ou entreprises disposant des labels qualité AQPV (ou équivalent) et QualiPV (ou équivalent).

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Les dossiers proposés ont été vérifiés et validés :

TYPE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT H.T.	MONTANT SUBVENTION
Capteur Photovolt	DRAPS	Patricia	Allée des Bouquetins	12 000,00 €	500,00 €
	CASALI	Franck	Route de l'Église du Tremblay	13 287,54 €	500,00 €
	BASSOT	Claude	Rue des Moissonneurs	5 900,11 €	500,00 €
				TOTAL :	1 500,00 €
				Déjà versé	4 732,25 €
				TOTAL	6 232,25 €
				Solde disponible	6 767,75 €

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour le recours aux énergies renouvelables et leur accorde les montants proposés.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-17

Objet : TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS CLIMAT-AIR-ÉNERGIE 2025-2028 DE LA VILLE

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Par délibération du Conseil municipal du 12 novembre 2025, et sur la base d'un état des lieux de sa politique environnementale réalisé au premier semestre 2025, la Ville a adopté sa stratégie Climat-Air-Énergie pour la période 2025-2028 et a fixé ses objectifs territoriaux de transition écologique à court, moyen et long terme.

Lors de quatre ateliers de concertation réunissant les élus, les services municipaux, les habitants et des partenaires associatifs et institutionnels de la collectivité, la Ville, assistée de son Conseiller Territoire en Transition Écologique Climat-Air-Énergie (TeTE CAE) a réalisé le recensement des actions à l'initiative de la collectivité, engagées ou à venir, sur les thématiques climat-air-énergie.

Le plan d'actions opérationnel pour les quatre prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase de diagnostic et de concertation. Il décrit le plan stratégique mis en place pour atteindre les objectifs fixés à différentes échéances, comme inscrits à la délibération du Conseil municipal du 12 novembre 2025 relative à la stratégie Climat-Air-Énergie de la collectivité.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

La présente délibération et le plan d'actions Climat-Air-Énergie annexé viennent à l'appui du dossier de demande de labellisation Territoire engagé Transition Écologique Climat-Air-Énergie au niveau 4 étoiles.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre du Comité de pilotage TeTE CAE, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique. La progression de la collectivité sera établie au regard de l'évolution des indicateurs territoriaux de transition écologique fixés par délibération du Conseil municipal du 12 novembre 2025.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 8 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * approuve la plan d'actions Climat-Air-Énergie 2025-2028 de la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Plan d'actions Climat-Air-Énergie 2025-2028 annexé

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-18

Objet : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ ET POUR REMPLACER DES AGENTS ABSENTS – ANNÉE 2026

Rapport d'Anne ROUTIN, Conseillère municipale déléguée

Le recrutement des agents contractuels est prévu par le Code général de la Fonction Publique.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser le maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, ou pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Les services municipaux font appel régulièrement à du personnel contractuel pour assurer la continuité du service public.

La rémunération sera calculée selon la nature des fonctions concernées, les qualifications et l'expérience des agents. Elle sera limitée à l'indice terminal du grade concerné par le remplacement.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Un recensement de ces besoins prévisionnel pour l'année 2026 a été établi par les différents services et détaillé comme suit :

1- ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le fondement de l'article L 332-23 1° du Code général de la Fonction Publique :

SERVICES TECHNIQUES

Espaces verts (compris manifestations et prêt de matériel)

- aide à la préparation des manifestations municipales et associatives,
- manutention pour le prêt/retour de matériel,
- aides ponctuelles aux services (tontes, désherbagages, bâtiments divers),
- aide technique pour tous les évènements municipaux de fin d'année (marché de Noël, arbre de Noël des écoles...),
- aide au prêt de matériel aux associations,
- désherbage manuel.

Nombre d'emplois non permanents	Grade
4	Adjoint technique

Bâtiments :

- renforts pour le ménage de la mairie, en complément du poste existant (travaux, gros entretien,...),
- renforts d'une ou deux personnes pour les déménagements en période estivale.

Nombre d'emplois non permanents	Grade
2	Adjoint technique

Voirie :

- désherbage manuel et travaux divers

Nombre d'emplois non permanents	Grade
2	Adjoint technique

SERVICE ANIMATION

- préparation et présence lors des manifestations (Vœux du Maire, Carnaval, Fête de la Musique, exposition Créo, Marché du Père Noël...),
- aide au service, au rangement, au ménage.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre d'emplois par manifestation :

Nombre d'emplois non permanents	Grade
4	Adjoint technique

SERVICE CULTURE

Culture

- préparation et présence lors des manifestations, expositions et spectacles de la Ville,
- aide à l'installation du matériel (transport et manutention, montage et démontage) pour les spectacles, événements et les expositions d'art contemporain,
- aide au service, aide au rangement, ménage,
- missions de vacances scolaires, d'ateliers, de préparation, d'encadrement...,
- renfort permettant d'anticiper également sur la rentrée scolaire et la continuité de l'action du service public,
- accueil du public et billetterie,
- missions occasionnelles de mise sous pli et distribution d'outils de communication.

Nombre d'emplois par manifestation :

Nombre d'emplois non permanents	Grade
10	Adjoint technique

- renfort permanence au public pour diverses expositions,

Nombre d'emplois non permanents	Grade
2	Animateur principal de 2ème classe

École de Musique

- remplacement ou renfort par des agents contractuels occasionnels pour des compléments d'heures d'enseignement musical ou de missions liées aux activités de l'École de Musique (manifestations, jumelage...),
- remplacements occasionnels d'enseignants artistiques contractuels ou remplacement occasionnel en cas de changement de professeur, notamment à la rentrée scolaire, afin d'assurer la continuité du service public.

Dans chacun de ces cas, la rémunération de la personne sera basée sur le niveau des diplômes français reconnus et correspondant à une grille indiciaire, en tenant compte de l'expérience du candidat et de ses prétentions salariales.

Pour assurer la continuité du service, les contrats de remplacement ou de renfort pourront être établis sur la période scolaire 2026/2027.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre d'emplois non permanents	Grade
5	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Bibliothèque

- renfort lors de manifestations importantes : salon du livre, expositions...

Nombre d'emplois non permanents	Grade
2	Adjoint du patrimoine

SERVICE VIE ASSOCIATIVE

- renfort pour des missions occasionnelles en cas de manifestations d'envergure,
- remplacement de l'agent d'astreinte le week-end en cas d'absence,
- ménage de la cuisine de la Halle Decroux en cas d'utilisation.

Nombre d'emplois non permanents	Grade
8	Adjoint technique

SERVICE VIE SCOLAIRE

- recrutement par des agents contractuels pour assurer la continuité du service public dans le cadre du service minimum d'accueil,
- renfort sur le temps scolaire pour l'entretien des locaux,
- renforts d'agents sur les différentes périodes de ménage approfondi pendant les vacances scolaires pour la période de juillet et août ou vacances d'hiver, de printemps, de Toussaint, ou Noël,
- renfort pour l'accompagnement des élèves au bus scolaire,
- en cas d'augmentation imprévue des effectifs pour le service des repas, l'entretien et la surveillance des enfants.

Pour assurer la continuité du service, les contrats de renfort pourront être établis sur la période scolaire 2026/2027.

Nombre d'emplois non permanents	Grade
12	Adjoint technique
5	Adjoint d'animation

CLEM

- renfort sur les différentes périodes de vacances scolaires, en cas d'augmentation des effectifs, pour le service des repas et l'entretien des locaux.

Nombre d'emplois non permanents	Grade
3	Adjoint technique

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

2- BESOINS SAISONNIERS (EMPLOIS D'ÉTÉ)

Dans le cadre d'un besoin saisonnier (emplois d'été) dans différents services: recrutement d'agents d'exécution sans condition de diplôme recrutés dans les limites de l'enveloppe budgétaire, sur le fondement de l'article L 332-23 2° du Code général de la Fonction publique :

Nombre d'emplois d'été 2026	Grades
7	Adjoint administratif
3	Adjoint d'animation
15	Adjoint technique

3 – REMPLACEMENTS TEMPORAIRES SUR L'ENSEMBLE DES SERVICES

- remplacement temporaire de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives énumérées par l'article L332-13 du Code général de la Fonction Publique :
 - temps partiel ;
 - congé annuel ;
 - congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
 - congé de longue durée ;
 - congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
 - congé de maternité ou pour adoption ;
 - congé de paternité et d'accueil de l'enfant ;
 - congé parental ;
 - congé de présence parentale ;
 - congé de solidarité familiale ;
 - congé de proche aidant ;
 - indisponibilité pour détachement de courte durée ;
 - disponibilité de courte durée ;
 - remplacement pour nécessité absolue de service dans le cadre d'absence d'agents pour formation, concours et examens professionnels, congés exceptionnels ou en absences exceptionnelles autorisées ;
 - accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ;
 - ou enfin, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
- possibilité de recrutement anticipé d'agent avant le remplacement d'agent titulaire d'un poste en vue d'une transmission des consignes et des savoir faire liés à la fiche de poste (maladie, maternité, départ en retraite, mutation, etc...),
- remplacement d'agent pour faire face à une vacance d'emploi (catégorie A/B/C) dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité de service, sur le fondement de l'article L 332-14 du Code général de la Fonction Publique.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le recours à des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier, et le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles,
- * autorise les recrutements pour l'année 2026, dans les cas indiqués ci-dessus,
- * précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-19

**Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT
D'ATTACHÉ**

Rapport d'Anne ROUTIN, Conseillère municipale déléguée

Un emploi permanent d'attaché à temps complet, créé par délibération du 17 décembre 2024, sera prochainement vacant. Il permettra le recrutement d'un responsable de la programmation culturelle et des spectacles vivants.

Ce poste nécessite des connaissances spécifiques, notamment dans les domaines de l'art, de la culture et du spectacle vivant, afin de piloter la politique culturelle de la collectivité.

L'agent, en lien avec les élus concernés et le directeur général des services, aura pour missions de :

- proposer et mettre en œuvre la programmation culturelle de la Ville,
- assurer le bon déroulement des évènements culturels et des spectacles vivants,
- développer et entretenir des réseaux professionnels,
- représenter la collectivité auprès des partenaires culturels,
- élaborer et suivre l'exécution du budget culture,
- manager l'assistante du service culture.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues, et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avérait infructueux, il conviendrait d'ouvrir l'accès à cet emploi de catégorie A, à un agent contractuel en application de l'article L. 332-8 2° du Code général de la Fonction Publique.

Ces dispositions permettent aux collectivités de recruter un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Le contrat sera conclu pour une durée maximale de trois ans et sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera établie selon les qualifications et l'expérience professionnelle de l'agent; par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché, augmentée des primes et indemnités selon les conditions en vigueur de la collectivité.

L'agent devra justifier d'une formation supérieure en gestion culturelle et communication, avec une expérience professionnelle confirmée sur un poste similaire.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * autorise le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique, selon les conditions définies ci-dessus, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir,
- * autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHEZ.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHEZ
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-20

Objet : RECENSEMENT 2026 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Rapport d'Anne ROUTIN, Conseillère municipale déléguée

L'enquête annuelle de recensement de la population se déroulera sur le territoire communal du 15 janvier au 21 février 2026 et il convient de fixer les règles de base applicables à son organisation.

Dans le cadre de sa mission de préparation et de réalisation de cette opération, la Ville :

- inscrit la dotation forfaitaire de recensement au budget de l'année de recensement : 2 200 € pour 2026,
- recrute et rémunère les agents recenseurs,
- désigne par arrêté du Maire toute personne concourant au recensement.

À cet effet, la Ville est appelée à recruter deux agents vacataires pour exercer la fonction d'agent recenseur.

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser le recrutement de ces deux agents et de déterminer leur rémunération.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Il est donc proposé :

- de procéder au recrutement de deux agents vacataires pour assurer l'enquête de recensement pour la période du 5 janvier au 28 février 2026,

- de fixer leur rémunération, ainsi qu'il suit :

en fonction du nombre d'imprimés recueillis :

* Feuille de logement	1,60 €
* Bulletin individuel	1,20 €
* Dossier d'adresse collective	1 €
* Fiche de logement non enquêtée	1 €
* Fiche d'adresse non enquêtée	1 €
* par séance de formation	35 €

* les frais de déplacement seront réglés en fonction du taux des indemnités forfaitaires de déplacement prévues à l'arrêté du 14 mars 2022, aux articles des décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié et n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 8 décembre 2025.

En conséquence il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

**** autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents vacataires et à les rémunérer dans les conditions définies ci-dessus.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025
Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHEZ.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHEZ
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET ..
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-21

Objet : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE – APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapport d'Anne ROUTIN, Conseillère municipale déléguée

La Commune a adhéré le 1^{er} janvier 2020 au service de prévention des risques professionnels proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Cette adhésion, moyennant un coût forfaitaire de 300 € par an, permet de bénéficier d'une assistance téléphonique et la possibilité d'accéder aux diverses missions de prévention des risques professionnels du CDG73 : accompagnement au Document Unique, action de sensibilisation, mise à disposition d'un conseiller de prévention et de l'Agent en Charge de la Fonction d'Inspection du CDG73.

La convention arrivant à expiration le 31 décembre 2025, il convient de procéder à son renouvellement. Le tarif applicable est fixé par délibération du Conseil d'Administration du CDG73. Actuellement de 300 € annuels pour les collectivités de plus de 50 agents, il est susceptible d'être réévalué chaque année au 1^{er} janvier. Dans ce cas, l'évolution tarifaire sera actée par voie d'avenant à la présente convention.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025 .

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé, avec effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Convention annexée

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 10 décembre 2025

Mise en ligne le 22 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes JACQUEMIN, GENDRON, WILLIGENS, COLOMBAT, MM. BACQUELIN, DOGLIONI, GASPERONI, GHAFFAR, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, EVROUX, JOLY-PROVENT, ROUTIN, MM. PICQ, RINCHET.

Procurations :

M. CALLEWAERT	à	M. BERTHOUD
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme SABY	à	Mme COLOMBAT
M. DUBONNET	à	M. RINCHET
M. MELMOUX	à	M. GRILLAUD
Mme MRUGACZ	à	Mme GENDRON
Mme BARRA	à	M. MITHIEUX
Mme E. PALMIERI	à	M. GAGET
Mme I. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	M. CARENCO
Mme DURET	à	M. PICQ
Mme TATEIA	à	Mme JACQUEMIN

Secrétaire de séance élu : Monsieur Raoul BACQUELIN

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	19
Représentés :	12
Absents :	2

N° 2025-12-22

Objet : CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU « LE BOUQUET DES BIBLIOTHÈQUES » - AVENANT N° 1

Rapport de Pascal MITHIEUX, Adjoint

Sept communes composent actuellement le réseau « Le Bouquet des bibliothèques » dont le fonctionnement est régi par une convention établie pour une période d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction, soit une durée totale de trois ans.

La convention actuellement en vigueur, approuvée par le Conseil municipal le 12 novembre 2024, couvre la période 2025 à 2027.

Au cours de l'année 2025, la commune de Jacob-Bellecombette a demandé à rejoindre le réseau, et les discussions engagées avec les autres communes ont abouti à un accord de celles-ci.

C'est pourquoi, afin d'entériner l'adhésion de Jacob-Bellecombette au Bouquet des bibliothèques à compter du 1^{er} janvier 2026, il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du réseau, annexé à la présente délibération.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 16 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

***approuve l'intégration de la commune de Jacob-Bellecombette dans le réseau « le Bouquet des bibliothèques » et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant.**

Avenant n°1 annexé

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD